



# GEOMETRE EXPERT OU GEOMETRE EXPERTE

**ET SI C'ÉTAIT  
VOUS!**

La Province de Namur constitue une réserve de recrutement de géomètre-expert.e (F/H/X) pour le Service Technique du Territoire et de la Transition - Pôle Géomatique et expertise foncière.

## Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Réserve de recrutement valable 5 ans
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Lieu de travail principal : Maison Administrative Provinciale – rue Henri Blès, 190C à 5000 Namur
- Votre candidature est attendue pour le 30 août 2026 au plus tard.

## Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : Le Pôle Géomatique et expertise foncière.

Au sein du Service Technique du Territoire et de la Transition (STS), le Pôle Géomatique & Expertise Foncière (PGEF) a pour objectif d'accompagner et aider les communes dans la gestion de leur patrimoine, tant public que privé, en réalisant des analyses technico-juridiques, en organisant et structurant la documentation patrimoniale, en réalisant des projets en domanialité et en assurant la fonction de commissaire voyer à l'échelle provinciale.

## Votre mission / Vos missions

Accompagner les Communes dans la gestion de leur voirie (chemins et sentiers) en leur apportant une expertise foncière, technique et juridique, afin de sécuriser leurs décisions et leur permettre de délivrer des alignements particuliers.

Dans le cadre des accords de coopération, le-la géomètre-expert.e analyse les situations foncières, conseille les Communes et évalue les projets liés à la voirie communale.

Il-Elle s'appuie sur le travail des agents en charge des recherches patrimoniales et des mesurages topographiques, auxquels il-elle peut apporter un appui ponctuel. Il-Elle est responsable de ses analyses et contribue, par leur qualité, à permettre au Commissaire voyer d'exercer pleinement ses missions.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

### Remarque :

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

## Votre profil

- Être titulaire d'un bachelier de Géomètre-expert
- Disposer d'une bonne connaissance du cadre légal et réglementaire lié à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables et aux biens immobiliers (décrets, codes, CoDT, etc.), ainsi que des principes juridiques associés (jurisprudence, usages)
- Maîtriser les sources et méthodes de recherche patrimoniale (archives, actes, plans, modèles cadastraux, précadastration...)
- Disposer de connaissances techniques : mesurage, lecture et analyse de plans, acquisition et traitement de données
- Maîtriser les outils informatiques et géomatiques utiles à la fonction (SIG, bases de données, logiciels métiers)
- Comprendre les principes de gestion et d'organisation de la documentation patrimoniale
- Connaître l'organisation provinciale et les procédures internes en vigueur

## La procédure de sélection

### L'examen sera constitué de deux parties :

**Épreuve écrite** (éliminatoire - minimum requis 60%) permettant d'évaluer les connaissances techniques relatives au métier de géomètre - expert.

Cette épreuve écrite est fixée à la date du 08 septembre 2026

**Épreuve orale** (éliminatoire - minimum requis 60%) permettant d'évaluer les motivations, la capacité à travailler en équipe, à s'auto-développer, les connaissances techniques ainsi que l'épreuve écrite.

## Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

## Nous offrons

### Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : Contrat à durée indéterminée
- Estimation de la rémunération : grade d'agent-e technique en chef – D9
  - Brute mensuelle indexée (2026) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 3.658,37€
  - Brute mensuelle indexée (2026) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 4.119,05€

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

### Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écologie nécessaire ;
- Remboursement de 0,37 euro/km parcouru en vélo.

## Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be) ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines (DACCOTA), rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 30 août 2026 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Julie TEIRLYNCK au 081/77.54.53 ou via l'adresse mail [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)